Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0

Tél. : 418-325-2841 - Téléc. : 418-325-3070
Courriel : municipalite@sadlp.ca

Le 9 septembre 2025

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Inspection des bornes d'incendie – 10 et 11 septembre 2025

À compter du **10 septembre 2025, de 7 h à 17 h**, la firme Aqua-Data effectuera l'inspection mécanique des bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

L'inspection mécanique des bornes d'incendie est obligatoire selon le Code national de prévention des incendies et lorsque celle-ci sera terminée, ces dernières seront réparées, si nécessaire, par les employés de la municipalité.

Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille); cela peut occasionner certains désagréments, dont les taches sur les tissus. Nous vous conseillons d'ouvrir le robinet d'eau froide et de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle redevienne incolore.

Comme il s'agit d'une opération d'envergure **sur tout le territoire de la municipalité** de Sainte-Anne-de-la-Pérade (les travaux se font dans tous les secteurs), il se peut que votre eau soit brouillée ou légèrement colorée à divers intervalles.

Nous nous excusons des inconvénients causés par cette opération et nous vous remercions de votre collaboration.

Avis public d'élection

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Maryon Leclerc, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures:

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h

Attention : le vendredi 3 octobre, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h** à **20 h**

Jour de vote par anticipation: **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h** à **20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter** à **votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou** à **votre domicile.** Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection: Nathalie Girard.

S. Vous pouvez joindre le président d'élection, Maryon Leclerc, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0
Téléphone : 418 325-2841, poste 226
Courriel : dg@sadlp.ca

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 9 septembre 2025.

Maryon Leclerc
Président d'élection

SM-1 (25-01)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.